

ZONE U : Zone Urbaine

« Les zones urbaines sont dites "zones U". Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. » (R.123-5 du code de l'urbanisme)

« La zone Urbaine d'Epouville comprend 6 secteurs :

- ✓ le Secteur **Urbain Central**, noté UC, comprenant un sous-secteur UCa, lié à la reconversion du site EVERS ;
- ✓ le Secteur **Urbain Résidentiel**, noté UR ;
- ✓ le Secteur **Urbain Résidentiel périphérique**, noté URp ;
- ✓ le Secteur **Urbain de Hameau**, noté UH ;
- ✓ le Secteur **Urbain d'Équipements**, noté UE ;
- ✓ le Secteur **Urbain à vocation d'Activités Economiques**, noté UZ.

La zone Urbaine englobe la tache urbaine principale, formée le long de la RD.925, RD.31, RD.32 et RD.52. »

(Extrait du volume 2 du Rapport de Présentation du PLU, page 34)